

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le 22/01/2025

ID : 039-243900420-20250120-02_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

**République française
Département du Jura**

Séance du 20 janvier 2025

Date de convocation
14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 20 janvier à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Proposition tarifaire ZA Bel Air - UCAFT N°02/2025

Nombre de membres

11

Présents

11

Représentés

0

Excusés

0

Votants

11

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Truchot, Chevanne, Théry, Vuillet.

Excusés

Absents

Vu la délibération n°107/2018 du 10 juillet 2018, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le projet d'extension de la zone d'activités du Bel Air,

Vu la délibération n°208/2019 du 19 décembre 2019, par laquelle le Conseil communautaire a validé le principe de l'extension de la zone d'activités de Bel Air,

Vu la délibération n°110/2023 du 3 juillet 2023, par laquelle le Conseil communautaire approuvait le règlement d'attribution des lots de la zone d'activités de Bel Air,

Vu la délibération n°153/2024 du 14 novembre 2024, par laquelle le Conseil communautaire validait et adoptait la stratégie de commercialisation pour l'extension de la zone de Bel Air, notamment les règles tarifaires,

Considérant la demande de l'UCAFT pour acquérir une parcelle sur la ZA Bel Air en date du 15 juin 2020,

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 4 abstentions (Virginie Pate ne participant pas au vote), 1 contre :

- Valide la proposition du prix de vente à 15€ le m² à l'UCAFT.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Brochet
Secrétaire de séance

